

Fonsorbes,
le 15 juin 2020

Madame le Maire,
Présidente du CCAS

La Vice Présidente du CCAS,

à

**Mesdames et Messieurs
les Président(e)s des Associations
Sportives et Culturelles
de FONSORBES**

Centre Communal d'Action Sociale

N. Réf : FS/AH/FM – 048.06.20.CP

Objet : aides financières aux familles

Dossier suivi par :

secrétariat CCAS

05.34.47.87.78 ou 76 - ccas@fonsorbes.fr

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Afin de favoriser l'accès à la pratique sportive ou culturelle pour les enfants, nous vous informons que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes reconduit le dispositif d'aide financière à l'adhésion à une association, au titre de la saison 2020/2021.

Cette aide sera allouée sous forme de **Coupons Activités « FON'SPORT CULTURE »**, dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

Bénéficiaires

- Enfants fonsorbais âgés de 6 à 14 ans (date d'anniversaire dans l'année civile de la demande).
- Familles dont le Quotient Familial de la CAF est inférieur ou égal à 599 € à la date de la demande.
- Sur présentation d'un dossier de demande de coupon activités « FON'SPORT CULTURE », par enfant, dûment complété des pièces justificatives mentionnées sur le formulaire.

Types d'activités

- Activités sportives ou culturelles, pratiquées uniquement dans une association fonsorbaise subventionnée par la Mairie. Ne sont concernés par cette aide que les adhésions ou les frais de stage.

Montant de l'aide

- Il sera calculé en fonction du nombre de demandes déposées et du Quotient Familial de chaque famille, dans une fourchette comprise entre 20 et 50 €.
- Chaque enfant concerné ne pourra recevoir qu'une seule aide sport ou culture.

.../...

Fonctionnement

à compter du 8 juin 2020	Retrait des formulaires de demande de coupon à l'accueil de la Mairie ou saisie de la demande en ligne , sur le site internet de la Mairie www.fonsorbes.fr
au plus tard le 25 septembre 2020	Dépôt des demandes par les familles, à l'accueil de la Mairie
mi-octobre 2020	Étude des demandes par la Commission Permanente du CCAS
du 19 octobre au 13 novembre 2020 dernier délai	Retrait des coupons « Fon'Sport Culture » par les familles, uniquement à l'accueil de la Mairie, pour remise aux associations comme titre de paiement (en complément du montant restant à la charge de la famille)
au plus tard le 30 novembre 2020	Remise des coupons par les associations auxquels seront joints les bulletins d'adhésions correspondants, pour remboursement par mandatement du CCAS de Fonsorbes. Ces documents peuvent être transmis au CCAS : - soit en déposant les originaux à l'accueil de la Mairie - soit scannés à ccas@fonsorbes.fr

- aucune demande de coupon ne pourra être acceptée en cours d'année scolaire et, en tout état de cause, après la date du 25 septembre 2020.

Aussi, nous vous invitons à diriger les familles susceptibles d'être éligibles à ce dispositif vers l'accueil de la Mairie, afin de retirer une demande de coupon activités « FON'SPORT CULTURE ».

Vous remerciant par avance de votre partenariat et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

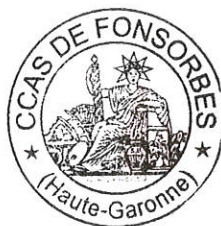
Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bonne nuit,

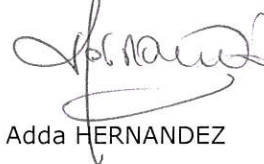
Mme le Maire,
Présidente du CCAS,



Françoise SIMÉON



La Vice-Présidente du CCAS,



Adda HERNANDEZ